



BUDGET 2018 : MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Résumé

Un des orchestres les plus importants au Canada, le Calgary Philharmonic Orchestra (CPO) emploie 66 musiciens à temps plein, mobilise plus de 100 bénévoles et présente plus de 80 concerts payants et plus de 20 concerts destinés à des étudiants par année; son budget annuel est d'environ 12 M\$. Le CPO demeure le plus grand employeur du domaine des arts en Alberta.

Le CPO attire dans notre collectivité des professionnels hautement qualifiés qui, en tant que noyau d'enseignants, sont essentiels à la réussite d'établissements d'enseignement postsecondaires et de petites écoles de musique. En tant que ressource précieuse du système d'éducation, le CPO a visité 150 écoles, offert des représentations propres à l'éducation et gère un programme de musique parascolaire dans une école primaire dont les besoins sont grands. On a effectué de nombreuses recherches sur les avantages de l'éducation musicale, y compris les indicateurs de la façon dont les jeunes perfectionnent des qualités essentielles pour contribuer de manière productive à notre société. Les avantages perçus de l'éducation musicale favorisent l'estime de soi, la confiance en soi et l'autodiscipline et nourrissent la créativité et l'innovation¹.

En moyenne, environ 16 % du budget de fonctionnement du CPO dépendent de subventions des trois ordres de gouvernement, ce qui est un des pourcentages les plus faibles pour les orchestres du Canada. Nous félicitons le gouvernement du Canada d'avoir respecté son engagement d'octroyer 180 M\$ sur cinq ans au *Conseil des arts du Canada*, duquel le CPO reçoit du financement. En outre, la publication anticipée des stratégies sur l'économie numérique et les exportations par le ministère du Patrimoine canadien fera en sorte que le CPO et d'autres organismes voués aux arts peuvent s'adapter à un environnement de plus en plus connecté. Grâce à de telles initiatives, le CPO a l'intention d'étendre sa portée au Canada et à l'étranger.

Les engagements, les programmes et les initiatives du gouvernement sont des éléments essentiels de l'écosystème culturel du Canada. Le mélange de mesures incitatives privées-philanthropiques et de financement public existe depuis longtemps et fait partie intégrante des modèles opérationnels des organismes sans but lucratif et de bienfaisance voués aux arts. Ces investissements et mesures incitatives ont des incidences importantes; ils permettent de rémunérer

¹ Coalition pour l'éducation en musique au Canada. « L'éducation musicale dans les écoles canadiennes : Un équilibre fragile », préparé par *Hill Strategies Research*, novembre 2010, p. 36, http://www.hillstrategies.com/sites/default/files/Education_musicale_resume2010.pdf.

les artistes et les praticiens et de renforcer la capacité de l'organisme de demeurer concurrentiel en maintenant et en attirant des spectateurs. De plus, l'investissement du gouvernement dans les arts a des effets sur le bien-être social et individuel et la mobilisation du public, les contributions économiques en impôts et les dépenses du public dans d'autres domaines comme le tourisme et l'hôtellerie.

Recommandations pour le budget de 2018

- Continuer d'offrir des incitatifs fiscaux pour encourager les Canadiens à augmenter leurs dons.
- Améliorer le programme *Fonds du Canada pour l'investissement en culture — Volet Incitatifs aux fonds de dotation* du ministère du Patrimoine canadien en augmentant l'allocation de fonds et/ou en retirant le plafond de 15 M\$.
- Augmenter le financement du *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts* du ministère du Patrimoine canadien.

Recommandation 1 : Continuer d'offrir des incitatifs fiscaux pour encourager les Canadiens à augmenter leurs dons.

Même si 16 % du budget de fonctionnement du CPO proviennent de subventions des trois ordres de gouvernement, la différence des recettes est traditionnellement compensée par les recettes gagnées et les campagnes de financement. Tel est le modèle opérationnel de la plupart des orchestres et des organismes de bienfaisance du Canada.

La récession en cours en Alberta et la perte subséquente de financement provenant des entreprises et du secteur privé ont eu des incidences graves sur le CPO et ne sont pas près de s'achever. La communication et l'utilisation d'incitatifs fiscaux du gouvernement pour soutenir les dons de charité continuent d'être, plus que jamais, essentielles pour inciter les sociétés, les familles et les particuliers à faire des contributions économiques directes à leur société tout en maintenant leur moyen de subsistance.

Nous demandons au gouvernement du Canada de reconnaître le rôle important que jouent les incitatifs fiscaux dans la durabilité et la productivité des organismes de bienfaisance voués aux arts. Le code des impôts est un cadre qui permet aux orchestres et à d'autres organismes de bienfaisance de mobiliser les ressources privées dont ils ont besoin pour poursuivre leurs activités, payer leurs employés et offrir des programmes de grande qualité aux collectivités.

Dans le même ordre d'idées, nous félicitons le gouvernement de ses efforts récents concernant la modernisation de la relation du gouvernement avec les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Même si les efforts actuels visent la participation des organismes de bienfaisance aux activités politiques, nous voyons la possibilité pour ces efforts de se prolonger dans une collaboration entre la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC, les

Finances et d'autres ministères pour régler les problèmes de financement du secteur, qui doit composer avec de nouvelles réalités économiques.

Recommandation 2 : Améliorer le programme *Fonds du Canada pour l'investissement en culture* — Volet *Incitatifs aux fonds de dotation* du ministère du Patrimoine canadien en augmentant l'allocation de fonds et/ou en enlevant le plafond de 15 M\$.

Le programme *Fonds du Canada pour l'investissement en culture* — Volet *Incitatifs aux fonds de dotation* du ministère du Patrimoine canadien « encourage les donateurs privés à contribuer aux fonds de dotation des organismes artistiques professionnels sans but lucratif² ». Le programme utilise de manière efficace le financement public pour égaler les contributions provenant de sources privées. Au fil du temps, le CPO a bénéficié du programme pour construire des immobilisations. De telles immobilisations permettent aux organismes de planifier une compétitivité à long terme ou plutôt la viabilité soutenue au sein de leur collectivité. Les fonds de dotation renforcent les réserves et les investissements en prévision des programmes futurs, de la croissance organisationnelle et/ou de surprises durant le ralentissement économique.

Il est encourageant, particulièrement pour les nouveaux donateurs, d'entendre que leur don sera égalé par le gouvernement. De tels programmes démontrent du leadership de la part du gouvernement pour encourager le soutien philanthropique privé qui joue un rôle important lorsqu'il s'agit d'attirer et de soutenir la diversification des recettes des organismes de bienfaisance voués aux arts au Canada.

Le CPO doit continuer de trouver de nouveaux donateurs et maintenir la fidélité de sa base de donateurs existants. Si le gouvernement du Canada prend deux mesures en même temps — 1) augmente le financement du programme *Volet Incitatifs aux fonds de dotation* : et 2) augmente ou retire le plafond de 15 M\$ —, alors le gouvernement s'assurera que les organismes voués aux arts qui ont du succès peuvent encore participer au programme tout en faisant une place à de nouveaux organismes.

Recommandation 3 : Augmenter le financement du *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts* du ministère du Patrimoine canadien.

La main-d'œuvre et le perfectionnement des compétences dans le secteur canadien des arts sont essentiels pour former de nouvelles générations de talents. En 2014, il y avait 630 000 emplois dans le domaine de la culture, ce qui représentait 3,5 % de tous les emplois au Canada³. Les installations de formation artistiques reçoivent de plus en plus de demandes de formation tout en devant composer avec une concurrence accrue dans le secteur pour les fonds

² Site Web du gouvernement du Canada, « Fonds du Canada pour l'investissement en culture — Volet Incitatifs aux fonds de dotation », Financement — Culture, histoire et sport, 2016, <http://canada.pch.gc.ca/fra/1455743049866/1455743139990>.

³ Coalition canadienne des arts, « Arts Facts », 2016, http://www.canadianartscoalition.com/wp-content/uploads/2016/10/Did_You_Know_EN.pdf (en anglais seulement).

accessibles. Cette concurrence, contrairement au secteur des entreprises, ne sert pas à renforcer le marché. La concurrence agit plutôt au détriment de diverses régions et disciplines artistiques, de l'équité et de groupes propres à la diversité (comme l'éducation autochtone) offrant de la formation pour préparer les artistes et les praticiens des arts à trouver un bon emploi viable.

Le CPO reçoit du financement du *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts* pour Morningside Music Bridge, une initiative internationale qui, depuis 20 ans, a découvert de jeunes artistes exceptionnels partout dans le monde et en fait la promotion. La participation du CPO à ce programme a permis d'établir des liens avec les institutions musicales et les conservatoires les plus importants dans le monde. De tels liens ont amélioré de manière efficace l'évolutivité et la productivité collaborative de ces organismes pour offrir du perfectionnement des compétences. Les jeunes artistes travaillent sous la direction d'artistes canadiens et internationaux renommés à perfectionner leurs compétences en matière d'exécution, à établir des relations professionnelles et à faire le pont entre les langues et les cultures grâce au langage universel de la musique. Les jeunes artistes sont ensuite en mesure d'améliorer leurs contributions professionnelles au pays et sur le marché de l'exportation (dans des pays comme les États-Unis, la Pologne et la Chine). D'anciens élèves sont devenus des éducateurs émérites, des concertistes renommés et des membres des plus grands orchestres du monde.

Le financement du *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts* est demeuré inchangé depuis 2009. On recommande que le gouvernement du Canada augmente le financement de ce programme pour faire face aux coûts croissants de l'inflation et au trop grand nombre de demandes adressées au programme.

Personne-ressource

Paul Dornian, président et directeur général
Calgary Philharmonic Orchestra
205, 8^e av. SE, Calgary (Alberta) T2G 0K9
403-571-0266
pdornian@calgaryphil.com